

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24.05.2018	13h30		DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol		Lié à :(obligatoire) ad 18.135
Titre : Amendement au postulat du groupe UDC 18.135, du 26 mars 2018, Pour une transparence de la part des entreprises sur le taux de travailleurs frontaliers		
Contenu :		
<p><i>Le texte du postulat est modifié comme suit :</i></p> <p><i>Le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité que les entreprises de plus de 30 employés actives en terres neuchâtelaises soient tenues de communiquer à l'État (<u>suppression de : qui relaie publiquement l'information,</u>) le nombre de travailleurs <u>résidant en dehors du canton</u> qu'elles emploient.</i></p>		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Fabien Fivaz		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :